



CMMTQ

**Rapport annuel
2023-2024**



Table des matières

3

Au cœur du bâtiment

Notre mission	3
Nos valeurs.....	3
Notre vision	3

4

Les membres

5

L'organigramme

6

Le conseil provincial d'administration

7

Le comité exécutif

7

Les comités et les groupes de travail

Les comités	7
Les groupes de travail.....	10

12

Le personnel

13

Le rapport du président et du directeur général

Dossiers politiques.....	13
Service administratif	19
Service juridique	20
Service technique	22
Service de la formation.....	24
Service de la qualification	26
Service des communications	29

31

La CMMTQ en bref

32

Les états financiers

Rapport de l'auditeur indépendant	33
---	----

Au cœur du bâtiment

Créée en 1949 par la *Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie*, la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) regroupe près de 2900 entrepreneurs spécialisés dans le domaine de la mécanique du bâtiment et œuvrant majoritairement dans les secteurs résidentiel, commercial, institutionnel et industriel.

Engagement
Intégrité
Compétence
Collaboration

Notre mission

En vue d'assurer la protection du public, la CMMTQ voit à l'application et au respect de la *Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie*. Plus particulièrement, elle :

- › veille à la qualification professionnelle des maîtres mécaniciens en tuyauterie pour s'assurer de leur probité et de leur compétence, et délivre les licences d'entrepreneur permettant d'exécuter des travaux de plomberie et de chauffage;
- › réglemente et discipline leur conduite professionnelle;
- › favorise le développement de leurs compétences, notamment par la formation professionnelle;
- › rend à ses membres tous les services dont ils peuvent avoir besoin dans l'exercice de leurs activités professionnelles, notamment pour les soutenir, les former, les renseigner, leur permettre d'échanger et les représenter.

Nos valeurs

Les valeurs identifiées s'appliquent autant à la Corporation envers ses membres qu'aux membres eux-mêmes envers leur clientèle.

Notre vision

La CMMTQ est LA référence en mécanique du bâtiment au Québec, qui élève la compétence et le professionnalisme de ses membres d'aujourd'hui et de demain afin d'offrir au public des bâtiments sécuritaires, durables et efficaces sans compromis sur le confort.



Les membres

Les membres de la CMMTQ conçoivent, installent, réparent et entretiennent les systèmes qui font d'une construction un bâtiment habitable. Leur expertise est donc indispensable au confort et à la sécurité des occupants et des usagers.

Tous les entrepreneurs qui œuvrent dans les spécialités de la plomberie et du chauffage dans la province de Québec ont l'obligation d'adhérer à la Corporation. L'adhésion est volontaire pour les spécialités relatives à la réfrigération et aux arroseurs automatiques d'incendie.

Les travailleurs détenant les qualifications de tuyauteur (spécialité de plombier ou de poseur d'appareils de chauffage), de frigoriste, de ferblantier et de mécanicien en protection-incendie sont ceux que les entreprises membres de la CMMTQ embauchent principalement pour réaliser leurs travaux.

Répartition des sous-catégories de licence détenues par les membres de la CMMTQ au 31 janvier 2024

15.1
Systèmes
de chauffage
à air pulsé :

1126

15.2
Systèmes
de brûleur au
gaz naturel :

1381

15.3
Systèmes de
brûleur à l'huile :

1052

15.4
Systèmes
de chauffage
hydronique :

1185

15.5
Plomberie :

2275

15.9 et 15.10
Réfrigération :

782

13.3 et 13.4
Extinction
incendie :









183

L'organigramme



Le conseil provincial d'administration

Le conseil provincial d'administration (CPA) de la CMMTQ détermine les orientations et prend les décisions qui s'imposent pour atteindre les objectifs. Il a notamment pour mandat d'administrer les affaires de la Corporation, de nommer les membres des comités et de faire respecter la *Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie* et ses règlements.

Région 1	Région 2	Région 3	Région 4
Laval, Montréal-Est et Montréal-Ouest	Laurentides et Lanaudière	Mauricie, Bois-Francs et Estrie	Québec
			
Denis Beauchamp Beauchamp, Babin et associés inc.	Jérémie Côté Côté Expert en mécanique du bâtiment	Denis Carignan Plomberie Denis Carignan	Jennifer Hamel Laroche mécanique du bâtiment inc.
Région 5	Région 6	Région 7	Région 8
Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Abitibi-Témiscamingue	Outaouais	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent et Chaudière-Appalaches	Montréal-Nord et Montréal-Sud
			
David Bouchard Les entreprises Réal Bouchard inc. (depuis le 19 avril 2023)	Alain Beaudoin Alpha combustion	Pascal Dumais Plomberie Pascal Dumais inc.	Brian Roussel BRASS Mécanique du bâtiment inc.
Frédéric Dallaire Plomberie Paradis (jusqu'au 19 avril 2023)			

Spécialité CVAC

Chauffage, brûleurs au gaz naturel, brûleurs à l'huile et réfrigération



Mario Pitre
Marconair inc.



Jean Turgeon
Le Groupe Jenaco inc.



Daniel Robert
Kolostat inc.

Spécialité Plomberie / Protection incendie



Mathieu Poirier
Gicleurs F.F. (1981) Itée



Matthieu Carboneau
Lambert Somec inc.
(depuis le 1^{er} décembre 2023)



Alexandre Daigle
Plomberie et chauffage Alain Daigle inc.
(jusqu'au 6 novembre 2023)

Le comité exécutif

Le comité exécutif de la CMMTQ gère les affaires courantes de la Corporation, voit à son bon fonctionnement et suit de près les dossiers traités. Tout membre qui siège au comité exécutif a d'abord été élu comme administrateur pour sa région ou pour une spécialité au sein du conseil provincial d'administration.



Denis Beauchamp
président



Jean Turgeon
vice-président



Jennifer Hamel
secrétaire-trésorière

Les comités et les groupes de travail

Composés d'entrepreneurs et d'autres professionnels de la mécanique du bâtiment, plusieurs comités et groupes de travail œuvrent au sein de la CMMTQ. Les comités sont composés exclusivement de membres.

Les comités

Comité d'élection

Voit à l'exécution des procédures d'élection selon les règlements de la CMMTQ, en plus de surveiller et de contrôler la tenue des élections pour les administrateurs (conseil provincial d'administration) et les dirigeants (comité exécutif) de la Corporation.

Nombre de rencontres : 3

Principaux dossiers :

Le comité d'élection a analysé les mises en candidatures, dépouillé les votes à la suite des élections des administrateurs et présidé l'élection du comité exécutif de la Corporation.

Membres

- › Président : Claude Limoges, Plomberie Claude Limoges inc.
- › Benoit Lamoureux, Plomberie J.L. inc.
- › François Nadeau, Plomberie François Nadeau inc. (depuis janvier 2024)
- › Alain Daigle, Plomberie et chauffage Alain Daigle inc. (jusqu'en janvier 2024)

Comité des finances

Voit à toutes les questions financières qui peuvent affecter la CMMTQ, étudie le budget à soumettre au conseil provincial d'administration (CPA), examine les états financiers, contrôle la conformité des dépenses effectuées et prépare toute observation et recommandation au comité exécutif et au CPA sur les dérogations qu'il constate, le cas échéant. Il voit aussi à ce que les livres comptables de la Corporation soient vérifiés et fait tous les rapports et les recommandations relatifs à ses fonctions.

Nombre de rencontres : 4

Principaux dossiers :

- › États financiers internes et vérifiés;
- › Placements;
- › Budget;
- › Recherche de sources de revenus;
- › Équilibre financier.

Membres

- › Présidente : Jennifer Hamel, Laroche mécanique du bâtiment inc. (secrétaire-trésorière)
- › Claude Lenghan, Plomberie Fury inc.
- › Nancy Ricard, Le Groupe Jenaco inc.
- › Vincent Zaoré, Lambert Somec inc. (depuis décembre 2023)
- › Joanie Lemieux, Raoul Beaulieu inc. (jusqu'en septembre 2023)

Comité des membres

Formule des recommandations au CPA à propos de la formation et du perfectionnement professionnel des membres, de la vérification et de l'évaluation des compétences ainsi que des examens des membres et des futurs membres. Il prépare les examens de qualification en vue d'obtenir une licence d'entrepreneur de construction en plomberie et en chauffage et de devenir membre de la CMMTQ. Il procède à la reconnaissance des activités de formation dans le cadre du règlement sur la formation continue obligatoire.

Nombre de rencontres : 5 (4 en formation, 1 en qualification)

Principaux dossiers :

- › Développement du programme de formations et du programme de conférences du congrès;
- › Reconnaissance des formations pour la formation continue obligatoire;
- › Examens de qualification professionnelle.

Membres

- › Président : Daniel Robert, Kolostat inc. (depuis décembre 2023)
- › Alexandre Daigle, Plomberie et chauffage Alain Daigle inc. (jusqu'en novembre 2023)
- › Charles Ricard, Allard & Ricard inc.
- › Denis Carignan, Plomberie Denis Carignan
- › Jérôme Desjardins, Plomberie Saint-Pie X inc.
- › Marc Gendron, L.C. Gendron international inc.
- › Dany Litwin, Plomberie Charbonneau inc.
- › Fanny Mailhot, PFD mécanique en bâtiment inc.
- › Steve Lenghan, Plomberie Fury inc.
- › Frédérick Lamoureux, Plomberie J.L. inc. (jusqu'en mai 2023)

Comité des plaintes

Étudie les plaintes relatives à la conduite professionnelle des membres et à toute infraction aux règlements de la CMMTQ. Dans ce cadre, il peut rejeter toute plainte sans fondement et, lorsqu'une plainte paraît fondée, mais de peu de gravité, il peut transmettre un avertissement au membre visé. Dans les autres cas, il peut demander au directeur général de rédiger une plainte officielle et de convoquer le comité de discipline afin que ce dernier puisse en disposer.

Nombre de rencontres : 6

Dossiers étudiés : 130

Plaintes rejetées : 87

Plaintes transférées au comité de discipline : 24

Avertissements transmis : 17

Poursuite civile pour réclamer la pénalité de 5 % de la valeur du contrat : 0

Membres

- › Président : Benoît Perreault, Névé réfrigération inc.
- › Bruno Boulay, Plomberie 2B inc.
- › Pierre Blackburn, Plomberie P3B inc. (depuis juin 2023)
- › Gilles Courchesne, G. Courchesne inc. (jusqu'en juin 2023)

Comité de discipline

Entend et dispose de toute plainte officielle acheminée par le directeur général sur les instructions du comité des plaintes. À la suite des procédures prévues aux règlements de la CMMTQ et après avoir entendu l'entrepreneur, le comité rend une décision écrite et, le cas échéant, peut imposer une ou des mesures disciplinaires.

Nombre de rencontres : 2

Plaintes entendues : 11

Condamnations : 9

Membres

- › Président : Dany Litwin, Plomberie Charbonneau inc.
- › Alexandre Caty, PCG plomberie & chauffage inc.
- › Serge Croteau, Les mécaniques Ducro inc.
- › Benoit Demers, Plomberie Benoit Demers inc.
- › David Fois, Mécanique Northerm inc.
- › Marc-André Sauriol, Plomberie Richard Jubinville inc.
- › Guillaume Trudel-Mercier, ACGM mécanique de bâtiment inc.

Comité d'appel

Possède la compétence exclusive pour entendre et disposer de toute demande d'appel d'une décision rendue par le comité de discipline.

Nombre de rencontres : 2

Causes entendues : 2

Chefs d'infraction maintenus : 6

Décision modifiée : 1

Membres

- › Président : Sylvain Sergerie, Les entreprises de réfrigération L.S. inc.
- › Jérôme Desjardins, Plomberie Saint-Pie X inc.
- › Martin Lesiège, HVAC inc.
- › Bruno Pelletier, Laroche mécanique du bâtiment inc.

Comité de qualification

Entend et dispose de tout dossier qui lui est soumis portant sur la délivrance, le maintien, la suspension ou l'annulation d'une licence d'entrepreneur et de toute demande de révision d'une décision en matière de qualification professionnelle.

Nombre de rencontres : 7

Causes entendues : 6

Cause entendue en révision : 0

Membres

- › Présidents : Josette Béliveau, Pierre Flageole et M^e Sophie Mireault
- › Réjean Cloutier, ancien membre
- › Claude Lenghan, Plomberie Fury inc.
- › Réjean Vignola, Plomberie Daniel Leclerc inc.
- › Roger Labbé, Plomberie SMB (2000) inc. (jusqu'en septembre 2023)

Comité d'éthique et de gouvernance

Aide le CPA à exercer ses responsabilités de surveillance en examinant les aspects du cadre de gouvernance en vue d'assurer un fonctionnement efficient et efficace du conseil, des comités et des groupes de travail dans le respect des meilleures pratiques en matière d'éthique et de gouvernance.

Nombre de rencontre : 1

Membres

- › Président : Jean Charbonneau, Groupe Charbonneau inc.
- › Mathieu Poirier, Gicleurs F.F. (1981) Itée
- › Daniel Robert, Kolostat inc. (depuis juillet 2023)

A construction worker wearing a plaid shirt and a high-visibility green vest is holding a blue hard hat. The background is blurred, showing other workers in a construction site.

Les groupes de travail

En plus des comités prévus par sa réglementation, le conseil provincial d'administration peut former des groupes de travail et déterminer leurs mandats. Il a ainsi formé des groupes par spécialité (plomberie, chauffage, gaz naturel, etc.) qui réunissent des entrepreneurs œuvrant dans le même domaine pour discuter des enjeux qui leur sont propres. De plus, lorsque des besoins spécifiques sont identifiés (comme le dossier des assurances), il peut mettre sur pied des groupes de travail pour alimenter les actions de la Corporation. Contrairement aux comités, composés exclusivement de membres, les groupes de travail sont ouverts à tous les intervenants de l'industrie de la mécanique du bâtiment.

Installations sous pression

Nombre de rencontres : 2

Principaux dossiers :

- › Projet de modification du *Règlement sur les installations sous pression*;
- › Rencontre avec la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) : suivi sur les enjeux du *Règlement sur les installations sous pression*;
- › Révision du Programme de contrôle de la qualité (PCQ).

Membres

- › Alain Arseneault, Entreprises Arseneault inc.
- › Denis Beauchamp, Beauchamp, Babin et ass. inc.
- › Alexandre Caty, PCG plomberie & chauffage inc.
- › René Huard, Plomberie Huard inc.
- › Jean-François Perreault, Maco Mécanique inc.
- › Pierre Bernier, Plomberie Mécanique inc.

Communication

Donne son avis sur des éléments du plan de communication, propose du contenu pour des événements ou des publications, sert à tester certains outils et à valider des actions et des orientations de communication, formule des recommandations au CPA, au besoin.

Nombre de rencontres : 4

Principaux dossiers :

- › Nouvelle formule du congrès;
- › Révision des catégories du concours Maestria.

Membres

- › Jérémie Côté, Côté expert en mécanique du bâtiment
- › Mathieu Poirier, Gicleurs F.F. (1981) Itée
- › Jean Turgeon, Le Groupe Jenaco inc.
- › Pascal Dumais, Plomberie Pascal Dumais inc.
- › Simon Darveau, Plomberie Tuyo inc.
- › Anne-Claude Gendron, L.C. Gendron international inc.
- › Édith Chabot, PCCIF (depuis septembre 2023)
- › Patrice Leblanc-Legault, Plomberie Azur inc. (depuis septembre 2023)

Assurance

Examine tous les aspects qui touchent les assurances commerciales qui s'adressent à nos membres.

Nombre de rencontres : 3

Principaux dossiers :

- › Questionnaire sur les assurances responsabilité civile;
- › Guide sur les assurances;
- › Formations;
- › Bonnes pratiques en prévention.

Membres

- › Alexandre Caty, PCG plomberie & chauffage inc.
- › Jean Charbonneau, Groupe Charbonneau inc.
- › Marc Gendron, L.C. Gendron international inc.
- › Benoit Lamoureux, Plomberie J.L. inc.
- › Daniel Ricard, Allard & Ricard inc.
- › Angelina Borsellino, Plomberie & Chauffage Domier inc.
- › Jean Turgeon, Le Groupe Jenaco inc.
- › Jennifer Hamel, Laroche mécanique du bâtiment inc. (depuis mars 2023)

Prévention en assurance

Identifie des moyens pour aider les membres à gérer la prévention des incidents dans leur dossier assurance et la documentation pouvant être utile en cas de réclamation.

Nombre de rencontres : 2

Dossier principal :

- › Élaborer un outil de prévention.

Membres

- › Alexandre Caty, PCG plomberie & chauffage inc.
- › Jean Charbonneau, Groupe Charbonneau inc.
- › Jean Turgeon, Le Groupe Jenaco inc.
- › Dany Litwin, Plomberie Charbonneau inc.
- › Benoit Lamoureux, Plomberie J.L. inc.
- › Frédéric Ayotte, Groupe H2O inc.
- › Benoît Perreault, Névé réfrigération inc.
- › Henri Bouchard, consultant

Le personnel

Direction générale

Steve Boulanger
Directeur général

Fanny Phan
Adjointe de direction

Lyda Navas*
Adjointe administrative

Service des communications

Nadine Bourgeois
Directrice

Martin Lessard
Rédacteur en chef
– revue *IMB*

Gilbert Vallières-Léveillé
Gestionnaire des
communications numériques

Chantale Baar
Coordonnatrice, événements
et communications

Service administratif

Charles Thibodeau
Directeur

Fernanda DePinho
Technicienne comptable,
comptes recevables et paie

Linda Haché
Commis comptable,
comptes payables

Michel Morin
Préposé à
l’approvisionnement
et à l’entretien

Marie Taliano
Secrétaire-réceptionniste

Service juridique

Mylène Sagala
Avocate, directrice

Renata Massoud
Avocate, superviseure

Hugo Beaulieu*
Avocat, superviseur

**Alexandra Vaillancourt-
Vigneault**
Avocate

Poste vacant
Avocat

Élisabeth Julien-Rocheleau
Enquêteuse

Lynn Lachapelle
Adjointe, discipline

Hassina Zitouni
Adjointe, exercice illégal

Maude Chrétien
Adjointe, soutien
aux enquêtes

Service technique

Charles Côté
Ingénieur, directeur

Mihai Buzdugan
Conseiller technique

Olivier Comte
Conseiller technique

Service de la formation

Manon Daneau
Directrice

Farida Boubchir
Coordonnatrice au
développement et
à la promotion

Mayra Gonzalez
Technicienne

Samia Aïcha Benkeltoum
Agente, soutien aux
opérations

Nancy Duguay
Agente, soutien aux
opérations

Mehdi Rhallab*
Agent, soutien aux
opérations

Patricia Roelandts*
Agente, soutien aux
opérations

Service de la qualification

Clément Mabit
Avocat, directeur

France Goulet
Superviseure

Lucrecia Sanchez
Analyste

Mélissa Graus
Analyste

Louise Perrault*
Analyste

Célia Chentouf
Agente de bureau

Sabria Benkeltoum
Agente de bureau

L’astérisque (*) signifie qu’en date du 31 janvier 2024,
la personne n’était plus à l’emploi de la CMMTQ.

Le rapport du président et du directeur général

Plusieurs dossiers importants ont été bouclés en 2023-2024. Nous avons dévoilé notre nouveau logo en mars et mis en ligne le nouveau site Web en septembre. De plus, plusieurs nouvelles formations ont été développées dans le cadre du *Règlement sur la formation continue obligatoire des maîtres mécaniciens en tuyauterie*. L'année a également vu le retour du congrès et du Salon MCEE. En lisant les prochaines pages, vous constaterez que ce n'est pas tout ! Plusieurs autres dossiers ont progressé au cours de la dernière année.



Denis Beauchamp
Président



Steve Boulanger, avocat
Directeur général

Dossiers politiques

Modernisation de l'industrie de la construction

En début d'année 2023, le ministre du Travail, Jean Boulet, a annoncé son intention de présenter un projet de loi visant à moderniser l'industrie de la construction (déposé le 1^{er} février 2024). À ce sujet, la CMMTQ a rencontré le ministre à plusieurs reprises et a participé à de nombreuses consultations, notamment avec le ministère du Travail et la Commission de la construction du Québec (CCQ).

L'amélioration de la productivité, qui passe par une plus grande polyvalence dans l'exercice des métiers de la construction, a été un sujet de discussion particulièrement chaud. Nous nous sommes toutefois assurés que les tâches des métiers à risque, comme celui de tuyauteur, leur demeurent réservées. Pour les employeurs, un meilleur accès à l'industrie et une plus grande mobilité des travailleurs faisaient également partie des revendications.

Le projet de loi déposé modifie surtout la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*, communément appelée la Loi R-20. Les règles entourant la négociation des conventions collectives ainsi que les exigences applicables aux travailleurs sont ainsi modifiées, et non celles touchant aux licences d'entrepreneur administrées par la CMMTQ et la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Nous participerons aux prochaines consultations.

Assurances commerciales

Les hausses vertigineuses des primes et des franchises en assurance commerciale des entrepreneurs en plomberie sont malheureusement toujours d'actualité. Ce dossier hautement prioritaire pour les membres fait l'objet d'un plan d'action. Cette année, nous avons développé cinq activités de formation et une conférence au congrès à la suite des recommandations du groupe de travail assurances.

La CMMTQ a conçu un formulaire interactif qui permet de regrouper, en un seul document, tous les renseignements nécessaires pour magasiner une assurance en responsabilité civile. Un *Guide sur l'assurance responsabilité civile* a aussi été conçu pour permettre aux membres de perfectionner leurs connaissances en la matière et les aider à gérer ce dossier très important. Ce dernier paraîtra en 2024.

La direction générale a également rencontré des acteurs clés, dont plusieurs ministères, le Bureau d'assurance du Canada, l'Autorité des marchés financiers, et la RBQ, pour leur expliquer notre réalité. Nous avons terminé notre tournée de sensibilisation en rencontrant l'équipe du ministre du Travail. Tous les intervenants ont manifesté beaucoup d'intérêt pour ce dossier. Ils ont compris la situation. Nous examinons le rôle qu'ils pourraient jouer dans la recherche de solutions. À ce sujet, il faut se réjouir de la création du Groupe d'action en prévention des dégâts d'eau (point suivant).

Nous ferons le point avant de déterminer nos prochaines actions. Nous poursuivons notre travail sur cet enjeu complexe, bien que nous sommes conscients que les améliorations tant souhaitées ne sont pas uniquement de notre ressort et pourraient prendre du temps.

Dégâts d'eau

La CMMTQ est fière d'avoir initié la création du Groupe d'action en prévention des dégâts d'eau, conjointement avec la Régie du bâtiment du Québec et l'Institut canadien de plomberie et de chauffage. Elle participera évidemment très activement à ses travaux.

Ce Groupe d'action a pour mandat d'examiner les causes des dégâts d'eau dans les bâtiments et d'identifier les innovations, les bonnes pratiques et les mesures d'entretien pour les prévenir. Les travaux du Groupe d'action viseront à identifier des solutions pour prévenir les dégâts d'eau, dans une volonté de protection du public et dans le but d'assurer la qualité des bâtiments. Les résultats des travaux du Groupe d'action devraient ainsi permettre de s'attaquer à la hausse des primes et des franchises d'assurance.

Inspection des travaux de construction

Les rencontres se sont multipliées avec la RBQ et la Corporation des maîtres électriciens du Québec à ce sujet. Les orientations du ministre du Travail sont claires : il faut inspecter mieux et davantage. Complexe, la situation nécessite de repenser le système d'inspection de demain pour augmenter la surveillance et améliorer la qualité des constructions, particulièrement en mécanique du bâtiment. Il est notamment question de la participation d'autres parties prenantes, d'inspections à des périodes charnières, ainsi que d'attestations de conformité émises par des professionnels.

Exercice illégal

Après un travail d'enquête colossal, la Corporation a déposé plusieurs accusations contre une entreprise soupçonnée d'exercice illégal et faisant affaire sous divers noms. Fait rarissime, en raison des dommages causés à l'image des entreprises en plomberie et des répercussions négatives sur la clientèle, nous nous sommes sentis obligés de publier un communiqué de presse pour sensibiliser la population. Ce dernier a été repris par plusieurs médias. Nous avons même donné une entrevue à l'émission *La facture*, qui a diffusé deux reportages.

En janvier 2024, les défendeurs ont plaidé coupables à 16 chefs d'infraction liés à l'exercice illégal du métier de maître mécanicien en tuyauterie. Ils ont été condamnés à payer des amendes et des frais totalisant plus de 235 000 \$. En somme, les défendeurs contrevenaient sciemment, et de façon répétée à l'article 20 de la *Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie* en exerçant comme maître mécanicien en tuyauterie et en laissant croire au public qu'ils ont le droit d'exercer ce métier.

Par ailleurs, la CMMTQ poursuit sa lutte contre l'exercice illégal du métier en vertu des pouvoirs légaux qui lui sont conférés. Il s'agit toujours d'une priorité pour les membres et le public.

Formation continue obligatoire

Depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur la formation continue obligatoire des maîtres mécaniciens en tuyauterie*, la CMMTQ met tout en œuvre pour vous accompagner et vous offrir des formations pertinentes, diversifiées, abordables, accessibles, et ce, partout au Québec.

Pour vous aider à respecter cette obligation en cette dernière année du cycle de deux ans, le Service de la formation a préparé un programme de formations diversifié, tant en ce qui concerne les sujets, les formats que la durée. Ces nouvelles formations en présence, et en virtuel (en direct ou en différé) sont toutes reconnues et peuvent être inscrites à votre dossier.

Consciente du défi que représentent ces nouvelles obligations, la Corporation a multiplié les occasions d'informer les membres (appels, courriels, infolettres, lettres, webinaire, etc.) pour s'assurer de leur conformité en matière de formation continue.

Il s'agit d'une façon de démontrer au public et à l'industrie notre réelle volonté d'exécuter des travaux de qualité et sécuritaire, au bénéfice de la population.

Formations en accéléré

Le gouvernement du Québec a lancé une offensive de formation visant à intégrer dès cet été de 4000 à 5000 personnes pour occuper des métiers en forte demande, dont ceux de frigoriste et de ferblantier.

Au cours des dernières années, la majorité des travailleurs de ces métiers sont entrés dans notre industrie par l'ouverture des bassins, soit sans diplôme d'études professionnelles, qui constitue la voie d'accès officielle. Pour pallier cette situation, Québec a créé ces formations accélérées.

Cette offensive peut avoir des retombées positives dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre, mais nous souhaitons que la formation complète demeure une priorité. Nous devons toutefois la rendre plus attrayante, en offrant notamment d'autres formules comme une alternance entre le travail et les études. De concert avec les autres associations d'entrepreneurs, la CMMTQ a fait des représentations, notamment auprès des ministres du Travail et de l'Éducation, afin que la formation professionnelle soit modernisée et constitue une priorité, car elle est essentielle au développement de nos membres.

Paiement rapide

La Ville de Québec a fait un pas important afin d'améliorer la gestion contractuelle de l'administration municipale et, plus largement, la relation entre la Ville et ses fournisseurs, notamment du secteur de la construction. Ces changements devraient favoriser une meilleure gestion des délais de paiement.

La CMMTQ, par sa participation à la Coalition contre les retards de paiement dans la construction, travaille à mettre en place des mesures de paiement rapide.

Par ailleurs, nous avons été rassurés de lire dans les documents budgétaires présentés en mars 2023 que l'intention du gouvernement demeure : « À cet égard, le gouvernement souhaite éliminer un irritant important pour les entreprises en proposant un règlement sur les délais de paiement et le règlement des différends dans l'industrie de la construction. La conception de ce dernier est réalisée en étroite collaboration avec des organismes publics, des représentants de l'industrie de la construction et le ministère de la Justice du Québec. »

À ce sujet, nous avons discuté avec le Secrétariat du Conseil du trésor pour présenter les modalités d'un futur règlement que nous souhaitons voir adopter dans les prochains mois.

Gaz naturel

Au cours de la dernière année, des municipalités du Québec, dont Montréal et Prévost, mettent en place des règlements visant à restreindre l'installation d'appareils qui fonctionnent au gaz naturel.

La CMMTQ entend veiller au maintien d'un cadre qui permet de préserver les compétences des installateurs en matière de gaz. Ces compétences ont toute leur pertinence dans un contexte où les autorités gouvernementales et les acteurs du milieu déploient des efforts colossaux pour que du gaz naturel renouvelable soit offert à la population.

Grâce à une approche concertée avec les autorités, les fournisseurs d'énergie et les parties prenantes, nous sommes convaincus de trouver des solutions équitables et durables. À ce sujet, nous sommes déjà actifs au nom des quelque 1400 membres qualifiés pour faire des installations au gaz naturel sécuritaires et de qualité.

Sommets BIM

La CMMTQ a participé aux sommets BIM de Québec et de Montréal, qui visent à faire le point sur le concept de la modélisation des données du bâtiment (BIM). Notre point de vue se résume ainsi : nous devons aller de l'avant avec la technologie et les façons de faire nous permettant d'être plus efficaces et de mieux construire, mais un accompagnement des entrepreneurs, surtout ceux qui comptent moins de ressources, est absolument nécessaire pour leur permettre de contribuer dans un marché ouvert et compétitif.

Mention de reconnaissance *Certifié Mixité*

Pour la première fois, nous avons remis aux membres qui se qualifient, la mention de reconnaissance *Certifié Mixité*. Cette mention souligne l'engagement des entrepreneurs qui emploient des femmes sur leurs chantiers. La présence des femmes est essentielle pour notre industrie, encore plus dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

La CMMTQ est fière de se joindre aux autres associations patronales dans leurs efforts d'augmenter considérablement la présence des femmes sur les chantiers. Par ailleurs, nous avons également siégé à des comités de la CCQ traitant de l'inclusion et de la diversité afin de rendre notre industrie attrayante pour tous.

Clauses d'ajustement de prix

Malgré les résultats du sondage mené par un regroupement de neuf associations patronales qui indiquent que les entrepreneurs sont préoccupés par les fluctuations des prix, le projet pilote ajoutant des clauses d'ajustement de prix facultatives lancé par la Société québécoise des infrastructures n'a pas, selon elle, donné de résultats concluants. De plus, selon les entrepreneurs consultés, le marché s'est relativement stabilisé et les clauses d'ajustement de prix, autres que celles concernant le carburant, ne semblent plus être une priorité. Nous continuons d'être à l'affût des fluctuations pour déterminer si ce type de clause est encore la meilleure solution.

Projets internes

Planification stratégique

La Corporation s'est dotée d'un nouveau plan stratégique pour les prochaines années. Nous avons mené l'exercice avec toute la rigueur et le sérieux qu'elle nécessite en compagnie des membres du conseil provincial d'administration et de l'équipe de direction. Nous avons également consulté les membres ainsi que le personnel de l'organisation.

L'exercice nous a permis de bonifier notre vision, de revoir le cadre de nos valeurs et d'établir cinq orientations stratégiques qui guideront nos actions jusqu'en 2027. Ce plan stratégique est entré en vigueur le 1^{er} février 2024.

Nouveau logo

Nous avons dévoilé notre nouveau logo en mars dernier. Sans s'éloigner de nos origines, cette nouvelle image illustre le sérieux et l'importance de la profession. La CMMTQ veut ainsi promouvoir, aux yeux du public, l'expertise forte et rassurante de ses membres en mécanique du bâtiment. Dans ce contexte, ce logo affirme votre savoir-faire et inspire la confiance de vos clients en montrant que vous exercez légalement votre profession.

Le nouveau logo fera l'objet d'un lancement public en 2024. Par la suite, tous les membres devront se conformer à l'obligation d'identification au plus tard le 31 août 2024. Le conseil d'administration donne ainsi un délai de conformité raisonnable aux membres.

Transformation numérique

La transformation numérique de la Corporation entamée en 2020 s'est poursuivie. Long et complexe, ce projet a sollicité plusieurs ressources dans chaque service. En septembre dernier, les travaux ont culminé par la migration de tous nos systèmes opérationnels vers une nouvelle plateforme numérique moderne et intégrée, qui inclut notamment un système de gestion des membres, un système de gestion de l'apprentissage, un système comptable ainsi qu'un site Web transactionnel.

Nous pouvons dire mission accomplie. Toutes nos données ont été transférées sans anicroche et les membres n'ont pas subi de rupture de service liée à cette transformation rendue nécessaire pour maintenir la fiabilité et l'intégrité de nos systèmes.

Cette étape cruciale étant franchie, la transformation numérique se poursuivra dans une optique de constante évolution en adéquation avec les besoins.

Nouveau site Web

Toujours en septembre, nous avons également mis en ligne le nouveau site Web, le cmmtq.org. Ce dernier offre une expérience utilisateur conviviale et plus intuitive, compatible avec les ordinateurs, tablettes et téléphones intelligents. Il comporte également quelques nouveautés, notamment un répertoire des membres amélioré et un nouveau portail personnalisé exclusif aux membres.

Nouvelle grille graphique d'IMB

En feuilletant votre revue préférée, vous avez constaté qu'elle présente un look revampé. Cette grille graphique épurée s'inscrit dans le changement insufflé par la nouvelle image de la Corporation. Dans ce contexte, il était primordial de la moderniser tout en conservant les caractéristiques qui la rendent si populaire. Cette grille assure la cohérence visuelle et la clarté du document, et la nouvelle fonte facilite la lisibilité des lecteurs.

Examens de qualification

La CMMTQ a procédé à la refonte complète de ses examens en exécution de travaux. Ils ont été modifiés de manière à mesurer plus précisément les compétences professionnelles des candidats répondants. Ils entreront en vigueur progressivement.

Tous ceux qui souhaitent devenir répondants en exécution de travaux pour la spécialité plomberie doivent désormais passer le nouvel examen. Il s'agit d'une première dans le domaine de la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction.

Salon MCEE et congrès

Le Salon MCEE et le congrès étaient de retour. Après une pause de cinq ans, le congrès de la CMMTQ, tenu en septembre au Fairmont Le Manoir Richelieu, a connu un retour couronné de succès. Plus de 100 participants et une cinquantaine d'accompagnateurs se sont donné rendez-vous pour assister aux 10 formations et 4 conférences au programme. Grâce à une hausse de 52 % du taux de participation comparé à 2018, le congrès devient l'événement annuel phare de la Corporation.

Le Salon MCEE en était à sa première édition depuis 2019. Tenu pour la première fois au Palais des congrès de Montréal, il a offert à ses quelque 300 exposants et 7000 visiteurs 65 000 pieds carrés de nouveaux produits.

Bourses d'études et dons

Nous avons décerné des bourses d'études afin d'encourager des étudiants du domaine de la mécanique du bâtiment. En plus de la bourse Jocelyne-Meunier-Desjardins, nous avons donné 6 bourses d'excellence : 4 bourses en Plomberie et chauffage, niveau DEP, et 2 en Technologie de la mécanique du bâtiment, niveau collégial. Le fabricant Dahl Valve s'est associé à nous en commanditant deux de ces bourses d'études.

À même les surplus de notre tournoi de golf, nous avons également remis deux dons de 5000 \$ à la Soupe populaire de Dolbeau-Mistassini et à Mille et un morceaux – Association du trouble développemental du langage de La Côte-de-Gaspé, deux organismes sans but lucratif qui offrent des services d'aide directe à la population.

Olympiades de la formation professionnelle

La CMMTQ a encore soutenu ces Olympiades tenues en mai, à Québec. Nous décernons des bourses aux gagnants des catégories Plomberie et Réfrigération afin de promouvoir nos métiers et de soutenir l'excellence de ceux qui œuvreront au sein des entreprises de nos membres.

Gouvernance interne de l'organisation

Dans le contexte actuel du marché du travail et pour maintenir la qualité du service aux membres, la direction de la CMMTQ poursuit ses actions pour rehausser sa marque employeur. Ainsi, nous avons notamment revu et amélioré le régime d'assurance collective du personnel, révisé la politique de rémunération et mis en place des politiques de reconnaissance et d'appréciation de la contribution des employés.

En résumé

Depuis plusieurs années, nos nombreuses représentations et réalisations renforcent la crédibilité et augmentent la notoriété de la Corporation auprès des gouvernements et de différents organismes. Plus que jamais, la CMMTQ agit comme acteur de changement, incontournable pour les partenaires de l'industrie, mais aussi pour les autorités publiques.

Par ailleurs, nous ne ménageons aucun effort pour répondre aux besoins des membres et défendre leurs intérêts, le tout dans un souci d'assurer la protection du public.

Remerciements du président

Je remercie les membres des comités et des groupes de travail. Ces bénévoles contribuent grandement aux avancées de la Corporation. Je tiens également à remercier les administrateurs qui orientent les actions de la Corporation, écoutent les membres et répondent à leurs besoins. Votre implication est essentielle au bon fonctionnement de la Corporation.

Par ailleurs, je veux remercier les employés. Cette année, ils ont déployé des efforts exceptionnels pour la migration numérique. Engagés et professionnels, ils comprennent que les membres sont au cœur de notre organisation et ils assurent un service impeccable.

Enfin, je souhaite indiquer aux membres que la confiance que vous nous témoignez, aux administrateurs, à l'équipe et à moi, nous encourage à faire avancer les dossiers politiques et les projets internes, toujours dans l'intérêt de l'industrie. Merci !



Charles Thibodeau
Directeur

Faits saillants 2023-2024

Répondre aux quelque

300

appels de membres à propos des taux horaires, des assurances responsabilité civile ou de tout autre sujet touchant l'administration.

Service administratif

Assure la gestion financière et administrative de la CMMTQ.

Offre des conseils de nature administrative et de gestion, de l'information sur les taux horaires, les taxes (TPS et TVQ), les assurances, etc.

S'occupe des programmes collectifs et de partenariats offerts aux membres et de la vente des produits et documents du catalogue de la Corporation.

Principales réalisations

Projets informatiques

- › Amélioration continue et validation de la cybersécurité;
- › Préparation pour l'implantation d'une nouvelle plateforme comptable :
 - Mise à jour de la charte de compte;
 - Importation des données de l'ancien système comptable;
 - Formation de l'équipe et tests de l'application *Business Central* de *Dynamics 365*;
 - Suivi du processus d'intégration des divers systèmes, validation et tests des solutions;
 - Tests et rapports en continu des bogues;
 - Validation en continu du transfert des transactions entre les divers systèmes.

Implication

- › Participation à des rencontres avec des entreprises qui offrent des produits et des services afin de conclure des partenariats avantageux pour les membres.
- › Supervision des travaux d'entretien du bâtiment tels que présentés dans un rapport d'expert (imperméabilisation de la fondation du bâtiment).
- › Suivi des rencontres visant une implantation du nouveau CRM.
- › Participation au comité des finances et au groupe de travail Assurance.



Mylène Sagala, avocate
Directrice

Service juridique

Offre aux membres un service de consultation pour toute question légale liée à leurs activités d'entrepreneur de même qu'un soutien en matière de santé et de sécurité du travail.

Assure un soutien au sujet des dossiers juridiques de la CMMTQ, et applique la loi et les règlements de la CMMTQ.

Traite les plaintes disciplinaires relatives aux règlements de la CMMTQ et au *Code de soumission* du Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ).

Enquête et poursuit devant les tribunaux les personnes qui, sans être membres de la CMMTQ, exercent le métier de maître mécanicien en tuyauterie ou laissent entendre qu'elles peuvent l'exercer.

Tente de rapprocher les parties dans les cas de mésententes formulées par un consommateur contre un membre.

Produit de l'information et des outils juridiques à l'intention des membres.

Principales réalisations

Exercice illégal du métier

- › Un règlement important a été négocié par le Service juridique dans le cadre d'une poursuite pénale intentée par la CMMTQ où les défendeurs se sont reconnus coupables de 16 chefs d'infraction;
- › Nos procureurs ont été présents au tribunal à plus de 90 reprises pour des auditions : 39 jugements favorables obtenus, contre 2 non favorables.

2023-2024	
Enquêtes menées	287
Poursuites pénales intentées	82
Montant reçu du BIA*	267 115 \$

* Le Bureau des infractions et des amendes (BIA) est responsable de collecter les amendes auprès des personnes condamnées à la suite d'un jugement favorable à la CMMTQ.

Conduite professionnelle des membres

- › Diminution de 65 % du nombre de plaintes en ce qui concerne les règles prévues au *Code de soumission* du BSDQ et une diminution d'un peu plus de 15 % pour les plaintes liées à la conduite professionnelle des membres.

2023-2024	
Plaintes – BSDQ	19
Plaintes – Conduite professionnelle	83
Total	102

Demandes relatives au cautionnement de licence

2023-2024	
Demande avec jugement	0
Demande sans jugement	3
Réclamation acceptée par la CMMTQ à titre de caution	0

Conseils aux membres et renseignements généraux

- › Perfectionnement d'un outil de vulgarisation du *Code de soumission* du BSDQ en collaboration avec la Corporation des maîtres électriciens du Québec, l'Association de la construction du Québec et le BSDQ.
- › Environ 3100 appels traités, dont plus de 800 consultations juridiques auprès des membres.
- › 46 dossiers de conciliation traités où les parties (clients et membres) ont été aidées dans le règlement d'un litige.
- › 98 demandes de vérification de membres pour CAA-Québec.
- › Rédaction de plusieurs articles juridiques destinés aux membres, notamment en lien avec les nouvelles obligations en matière de protection des renseignements personnels.

Implications et participation

- › Collaboration à deux reportages de l'émission *La facture* diffusée sur Radio-Canada au sujet de poursuites intentées par la CMMTQ et de l'exercice illégal du métier de maîtres mécaniciens en tuyauterie.
- › Consultations auprès des poursuivants désignés par le Directeur des poursuites criminelles et pénales pour modifier certaines directives.
- › Participation à des rencontres du Comité consultatif externe de Revenu Québec sur le projet de facturation obligatoire dans le secteur de la rénovation résidentielle et sur l'attestation de Revenu Québec.
- › Participation aux comités de la Régie du bâtiment du Québec qui concernent les enquêtes pénales et administratives.
- › Avis sur différentes mesures et modifications législatives, dont :
 - Projet de loi n° 29 – *Loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens* (pour les climatiseurs et les thermopompes);
 - Projet de loi n° 17 – *Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif* (code de construction unique);
- Projet de loi n° 41 – *Loi édictant la Loi sur la performance environnementale des bâtiments et modifiant diverses dispositions en matière de transition énergétique;*
- Projet de règlement modifiant le *Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction* et Projet de règlement modifiant le *Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression* (surveillance à distance des apprentis);
- *Règlement sur les incidents de confidentialité;*
- *Projet de Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat au sein d'une personne morale sans but lucratif;*
- *Projet de Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;*
- *Règlement sur la décarbonation des bâtiments de la Ville de Prévost.*



Charles Côté, ing.
Directeur

Service technique

Informe et conseille les membres sur l'ensemble de la réglementation et des normes techniques touchant la mécanique du bâtiment.

Participe à plusieurs comités touchant la mécanique du bâtiment et représente la CMMTQ auprès des divers intervenants de l'industrie, notamment la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), le Groupe CSA (CSA), le Réseau en ventilation et qualité de l'air intérieur des habitations (RVQAIH), et le Réseau Environnement (AWWA).

Produit de l'information et des outils techniques à l'intention des membres et de l'industrie, et gère les groupes de travail par spécialité.

Fournit l'expertise technique aux autres services de la CMMTQ.

Principales réalisations

- › Dans le cadre de l'accord d'harmonisation des codes de construction nationaux, révision des différences entre les éditions 2015 et 2020 ainsi que les changements pour le Québec.
- › Rédaction d'articles et de chroniques *Question-réponse* pour la revue *IMB*.
- › Révision et réédition de fiches et articles publiés sur notre site Web.
- › Préparation et animation des groupes de travail par spécialités.
- › Mise à jour de fiches *Bonnes pratiques* en plomberie, en gaz, et en bâtiment.
- › Participation au choix des formations et des conférences dans le cadre du Salon MCEE et du congrès de la CMMTQ.
- › Préparation des cahiers d'accompagnement pour les nouveaux examens de qualification professionnelle.
- › Analyse du contenu des formations dans le cadre de la reconnaissance de la formation continue obligatoire.

Rencontres

- › AWWA (Comité national) – Raccordements croisés
- › AWWA (Section Québec) – Raccordements croisés
- › CMMTQ – Comité des membres
- › RVQAIH – Réseau en ventilation et qualité de l’air intérieur des habitations
- › CSA B64.10 – Comité technique sur la protection contre les raccordements croisés
- › CSA B139 – Comité technique sur les installations au mazout
- › CSA B149.1 – Comité technique sur les installations de gaz
- › CSA B214 – Comité technique sur le chauffage hydronique
- › CSA F280 – Comité technique sur la détermination de la puissance requise des appareils de chauffage et de refroidissement résidentiels
- › RBQ – Champ d’application du chapitre III, Plomberie du *Code de construction du Québec*
- › RBQ – Comité consultatif sur le radon
- › RBQ – Table de réflexion sur les dégâts d’eau
- › RBQ – Comité sur l’accord d’harmonisation des codes nationaux
- › RBQ – Rencontre avec la Direction des équipements sous pression
- › RBQ – Rencontres techniques en plomberie
- › BIM-PCI – Table multisectorielle et groupes de travail – Feuille de route gouvernementale pour la modélisation des données du bâtiment, dont les sommets BIM de Québec et de Montréal.
- › Conférence *Les Affaires* – Avenir énergie, présentation sur les diverses politiques énergétiques
- › Symposium du Réseau Énergie et Bâtiment – Les pompes à chaleur, des accélérateurs de décarbonation

Faits saillants 2023-2024

En plus de présenter des conférences de qualité au Salon MCEE, nous avons également organisé le concours des nouveaux produits.

Avec le groupe de travail Installations sous pression, nous avons sensibilisé la RBQ aux difficultés d’appliquer l’ensemble des exigences citées dans le *Règlement sur les installations sous pression*. La RBQ a démontré de l’intérêt pour tenir de nouvelles rencontres impliquant notre groupe de travail ISP et leur équipe.

Environ
2200
appels et plus de
160
requêtes par écrit de membres
qui désiraient obtenir des
conseils techniques.

Articles, conférences et entrevues

Entrevue sur les thermopompes et la décarbonation avec un chercheur de l’émission *Ça vaut le coût*.



Manon Daneau
Directrice

Service de la formation

Développe, met en place et administre des formations et des activités de perfectionnement adaptées aux besoins des entrepreneurs en mécanique du bâtiment, dont certaines mènent à des accréditations, certifications et permis.

Informe et conseille les membres de l'offre de formation et les guide vers les formations pouvant répondre à leurs besoins.

Diffuse des formations et les rend accessibles peu importe l'emplacement géographique du membre (en présence, virtuel en direct, virtuel en différé, et en entreprise).

Fait la promotion des formations de la CMMTQ, dont celles financées par le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC) et celles de la Commission de la construction du Québec (Fiers et compétents).

Valide les dispensateurs de formations et reconnaît les formations dans le cadre de la formation continue obligatoire (FCO).

Principales réalisations

Le Service de la formation a lancé sa toute nouvelle programmation le 21 septembre 2023. Afin de permettre aux répondants en plomberie et en chauffage de répondre à leur obligation de formation continue, il comptait :

- › 82 formations, dont;
- › 29 nouvelles formations;
- › 45 préenregistrées;
- › Totalisant 415 heures de formations reconnues.

Les formations virtuelles en différé offrent aux entrepreneurs une nouvelle occasion de développer leurs compétences de manière flexible. Ce format permet de suivre la formation au moment et à l'endroit qui leur conviennent. Ces formations préenregistrées sont très populaires.

Le Service de la formation a :

- › Consolidé sa structure en recrutant du personnel et en réassignant les tâches;
- › Planifié le développement de nouvelles formations en vue de répondre aux besoins des membres;
- › Enregistré 45 formations afin d'offrir une variété dans le format d'apprentissage;
- › Collaboré avec le Service technique pour offrir de nouvelles formations;
- › Coordonné les mises à jour des formations avec des experts dans les domaines de la plomberie et du chauffage;
- › Organisé avec les entrepreneurs des formations en entreprises;
- › Accompagné les répondants dans leur développement professionnel;

- › Bonifié par un questionnaire le processus d'apprentissage du participant en classe virtuelle;
- › Amélioré les processus de la plateforme Zone formation, en utilisant la nouvelle classe virtuelle (via html) mieux adaptée aux besoins des participants et des formateurs;
- › Reçu et traité des demandes de validation de dispensateurs et des demandes de reconnaissances de formation pour la FCO.

Le Service de la formation maintient une collaboration étroite avec divers intervenants dans le but de faire évoluer l'offre de formations de la CMMTQ. Cette réalisation s'est notamment traduite par :

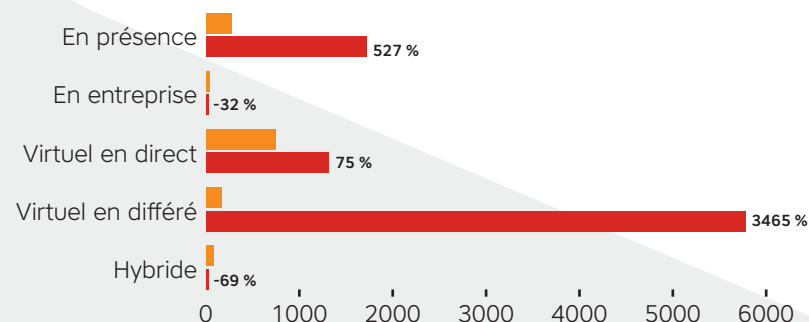
- › Une collaboration avec la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) et la Régie du bâtiment afin d'améliorer le processus de FCO;
- › Des discussions avec les représentants du FFSIC pour mieux cibler des formations adaptées pour les travailleurs;
- › Des rencontres avec le Comité des membres pour développer une nouvelle programmation et reconnaître les formations dans le cadre de la FCO.

Faits saillants

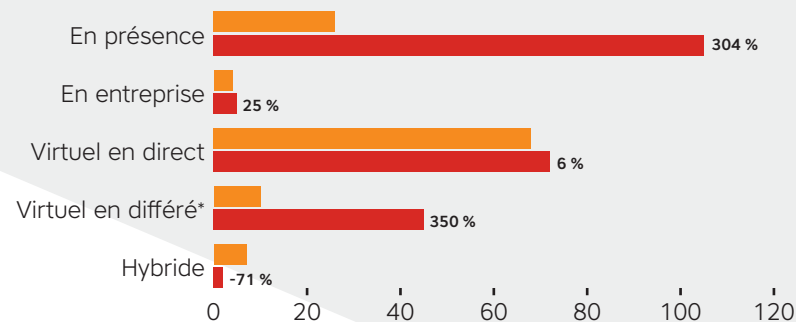
Importante augmentation des participants et des séances. Elle s'explique par le fait qu'une grande majorité de répondants se sont inscrits à partir du lancement de la nouvelle programmation, en septembre 2023.

Les répondants peuvent choisir parmi une offre plus diversifiée de formations, grâce aux nombreuses formations virtuelles, en différé.

Nombre de participants inscrits : 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2024



Nombre de sessions offertes : 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2024



■ 22-23 ■ 23-24

* Nombre de formations offertes

Nombre de personnes inscrites

- ↑ 527 % – Séances en présence
- ↑ 75 % – Séances virtuelles, en direct
- ↑ 3465 % – Séances virtuelles, en différé

Nombre de séances

- ↑ 304 % – En présence
- ↑ 350 % – Virtuelles, en différé



Clément Mabit, avocat
Directeur

Service de la qualification

Traite les demandes de délivrance, de modification et de maintien de licence comportant une ou des sous-catégories en plomberie et chauffage.

Fait passer les examens de qualification professionnelle.

Gère l'admission des membres à la Corporation et le programme d'adhésion à la police d'assurance cautionnement collective de la CMMTQ.

Procède à diverses enquêtes administratives en respect des lois, comme la *Loi sur le bâtiment*.

Informe les répondants en exécution de travaux (chauffage et plomberie) quant à l'obligation de déclarer les heures de formation continue.

En 2023, le Service de la qualification a continué de suivre le plan stratégique de la CMMTQ, notamment en ce qui concerne le rehaussement des critères de qualification professionnelle. Depuis que les examens sont passés exclusivement sous format électronique, de nouveaux examens pour les candidats au statut de répondant en exécution de travaux pour nos cinq sous-catégories exclusives ont été développés en collaboration avec le comité des membres. Ces examens sont davantage orientés vers l'évaluation des compétences des candidats que des connaissances. Le nouvel examen de plomberie a été lancé en décembre 2023. Depuis le 22 décembre 2023, tous les candidats au statut de répondant en plomberie doivent le passer.

Principales réalisations

L'équipe du Service de la qualification a participé activement au développement et à l'implantation du nouveau système de gestion des membres (*client relations management* ou CRM). De plus, elle a répondu aux questions des membres concernant les nouvelles obligations en matière de formation continue et a participé à la préparation d'un webinaire sur ce sujet présenté le 25 janvier 2024. Elle a également rédigé plusieurs articles, parus dans le bulletin *L'Info*, pour rappeler les obligations concernant la formation continue et la déclaration des heures à l'aide de l'outil à cet effet.

Enfin, le Service de la qualification participe au développement de la plateforme Zone entreprise, en collaboration avec la Régie du bâtiment du Québec et la Corporation des maîtres électriciens du Québec. La plateforme Zone entreprise facilitera le processus de demande de licence d'entrepreneur en ligne.

- › Traitement de 4644 demandes relatives à des dossiers de qualification professionnelle, incluant 2682 demandes de renouvellement ou de maintien de licence, 226 demandes de licence, 1736 demandes de modification, incluant des formulaires de mise à jour, de cautionnement de licence, de changement d'adresse, de départ ou de décès de répondant ou d'abandon de licence.
- › Émission de 212 nouvelles licences comportant au moins une de nos sous-catégories exclusives.
- › Traitement de 22 473 appels. Rencontre de 454 visiteurs.
- › Annulation ou suspension de 179 licences d'entrepreneur pour non-respect de la réglementation.
- › Administration de 1668 examens à Montréal et à Québec auprès de 650 candidats désirant devenir répondants d'une licence pour un des domaines d'habilitation, incluant celui d'exécution de travaux pour une ou des spécialités exclusives en plomberie et chauffage.
- › 2 dossiers ont été soumis au comité de la qualification. Ils traitaient de la probité de l'entrepreneur et de l'intérêt du public.

Enquêtes

Le Service de la qualification a ouvert 10 dossiers d'enquête :

- › 4 dossiers toujours en cours (ou l'enquête n'est pas terminée);
- › 3 désistements de demande de délivrance de licence;
- › 1 refus de délivrance de licence par le comité de qualification à la suite d'une recommandation du Service de la qualification;
- › 2 dossiers fermés, car les réponses à nos demandes furent satisfaisantes.

Nombre de membres

En date du 31 janvier 2024, la CMMTQ compte 2895 membres actifs. Il s'agit d'un record. La majorité d'entre eux détient plusieurs sous-catégories, lesquelles sont réparties ainsi :

15.1	systèmes de chauffage à air pulsé	1126
15.2	systèmes de brûleurs au gaz naturel	1381
15.3	systèmes de brûleurs à l'huile	1052
15.4	systèmes de chauffage hydronique	1185
15.5	plomberie	2275
15.10	réfrigération	782
13.3	systèmes d'extinction incendie	183

Nombre de membres actifs au 31 janvier 2024

Année	Nombre de membres
2019	2662
2020	2710
2021	2720
2022	2773
2023	2861
2024	2895

Faits saillants

22 473

appels effectués
et reçus
(une augmentation
de 47 % par rapport
à 2023)

2895

membres au
31 janvier 2024

1668

examens administrés,
une augmentation
de 32,3 % depuis
l'an passé

Hausse du nombre
de membres de

18,3 %

depuis 2014

Nombre de membres actifs par sous-catégories

DATE	15.1 Chauffage à air pulsé	15.2 Brûleurs au gaz naturel	15.3 Brûleurs à l'huile	15.4 Chauffage hydronique	15.5 Plomberie	15.10 Réfrigération	13.3 Extinction d'incendie
2019	1116	1469	1220	1175	2084	606	170
2020	1123	1467	1205	1193	2131	629	160
2021	1108	1436	1163	1180	2137	647	154
2022	1102	1414	1125	1162	2178	666	151
2023	1114	1406	1097	1153	2235	705	151
2024	1126	1381	1052	1185	2275	782	183



Nadine Bourgeois
Directrice

Service des communications

Informe les divers publics cibles sur des sujets relatifs à la Corporation et à l'industrie de la mécanique du bâtiment.

Assume un rôle-conseil stratégique en matière de communication auprès de la direction générale et des services, en soutien à la réalisation de leurs mandats.

Organise des événements s'adressant aux membres et aux intervenants de l'industrie de la mécanique du bâtiment.

Développe et maintien des liens avec les divers partenaires et les interlocuteurs de la Corporation.

Principales réalisations

Publications

- › Production de publications informatives, promotionnelles et techniques visant à informer et à outiller nos publics : revue *IMB*, bulletin *L'INFO*, calendrier santé et sécurité du travail, calendrier mural.

Relations médias

- › Diffusion d'un communiqué portant sur la réforme majeure de la méthode d'évaluation des compétences et de la refonte complète des examens en exécution de travaux.
- › Diffusion d'un communiqué rappelant l'importance de faire affaire avec une entreprise membre de la CMMTQ, à la suite de la diffusion d'un reportage de l'émission *La facture* diffusée sur Radio-Canada.

Image de marque

- › Lancement de la campagne d'adhésion au nouveau logo auprès des membres avec un concours pour les inciter à l'apposer sur leurs fournitures de bureau, publicités, sites Web et véhicules. Tous les documents et outils de communication, de même que la signalisation du siège social, ont également été mis à jour.

Site Web

- › Lancement du nouveau site Web qui offre une expérience utilisateur intuitive, compatible avec les ordinateurs, tablettes et téléphones intelligents. Son interface modernisée répond plus efficacement aux besoins de navigation des membres et de la population.

Événements

- › Assemblée générale annuelle tenue le 19 avril 2023 au Palais des congrès de Montréal. 100 personnes ont participé à l'événement.
- › 264 joueurs étaient présents au tournoi de golf organisé le 25 mai au club de golf Summerlea, à Vaudreuil-Dorion. Le tournoi a permis d'honorer la tradition de la CMMTQ de remettre une partie des profits générés à deux organismes. La Soupe populaire de Dolbeau-Mistassini et l'organisme Mille et un morceaux – Association du trouble développemental du langage de La Côte-de-Gaspé ont reçu respectivement des mains de David Bouchard, administrateur de la région Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Abitibi-Témiscamingue, et de Pascal Dumais, administrateur de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent et Chaudière-Appalaches, un chèque de 5000 \$ chacun.
- › Désormais tenu chaque année, le congrès était de retour. Il a eu lieu du 14 au 16 septembre 2023, au Manoir Richelieu. Plus d'une centaine de congressistes et une cinquantaine de personnes accompagnatrices ont participé aux nombreuses activités proposées. Pas moins de 325 personnes étaient présentes à la Soirée Maestria au cours de laquelle 4 entreprises ont reçu des prix d'excellence et 2 personnes ont été reconnues pour leur engagement dans l'industrie et à titre de bénévole.

Bourses

- › Remise de 6 bourses d'excellence d'une valeur de 500 \$ chacune à des étudiants inscrits au DEP en plomberie-chauffage et au DEC en mécanique du bâtiment.
- › Remise de la bourse Jocelyne-Meunier-Desjardins d'une valeur de 1000 \$ à une étudiante afin d'encourager les femmes à intégrer le secteur de la mécanique du bâtiment.

Implication

- › Participation à des rencontres et des discussions avec des partenaires, notamment la Commission de la construction du Québec, la Régie du bâtiment du Québec et l'Institut canadien de plomberie et de chauffage.

Faits saillants

Publications

45

bulletins L'INFO

- › Taux d'ouverture moyen : **63 %**
- › Taux de clics moyen : **15 %**, une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente

Site Web

119 871

visiteurs

Revue IMB

10

revues publiées

Moyenne de
7300
copies par
numéro

123

publicités



La CMMTQ en bref

32 employés au service des membres

Une protection pour le public

par l'application de règles de conduite professionnelle et par la lutte contre ceux qui exercent illégalement le métier de maître mécanicien en tuyauterie.

Un encadrement et un soutien pour ses membres

qui œuvrent dans une industrie dont l'évolution technologique exige d'eux le développement de plusieurs compétences et une mise à jour constante de leurs connaissances.

Près de 2900 entrepreneurs spécialisés

qui assurent l'efficacité et l'efficacité des systèmes mécaniques des bâtiments au Québec (plomberie, chauffage, ventilation, climatisation, réfrigération et arroseurs automatiques d'incendie).

Une expertise de pointe

au service de l'industrie de la mécanique du bâtiment, des organismes et des différentes instances gouvernementales, ce qui en fait un partenaire reconnu et incontournable dans l'industrie de la construction.

Un organisme mandataire du gouvernement du Québec

qui gère la qualification professionnelle des entrepreneurs en plomberie et en chauffage au Québec.

Corporation des maîtres mécaniciens
en tuyauterie du Québec

Les états financiers

pour l'exercice terminé le 31 janvier 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	33
Résultats	35
Évolution de l'actif net	36
Bilan	37
Flux de trésorerie	38
Notes complémentaires	39
Tableaux	44

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **CORPORATION DES MAÎTRES MÉCANICIENS EN TUYAUTERIE DU QUÉBEC**, qui comprennent le bilan au **31 janvier 2024**, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au **31 janvier 2024**, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Corporation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques

qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Corporation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Corporation.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent de l'information, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant sur ces états, incluse dans le rapport annuel 2024.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- › nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- › nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Corporation;
- › nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- › nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation, par la direction, du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements futurs pourraient par ailleurs amener la Corporation à cesser son exploitation;

- › nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Hénaire, Danis, Brunet s.e.n.c.r.l.*¹

Laval, le 21 mars 2024

¹ par Caroline Filion, CPA auditrice

Résultats

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2024

	2024	2023
	\$	\$
REVENUS		
Cotisations des membres	2 316 802	2 229 582
Admission des membres	64 132	70 325
Entente PCGN - Énergir	23 925	23 926
Cautionnement	114 250	118 650
Amendes et discipline	286 715	320 605
Ristournes	25 582	21 264
Frais d'administration refacturés - Division Qualification	201 216	265 812
Loyer	146 865	137 590
Activités (tableau 1)	2 540 290	1 063 284
Divers	20 411	45 375
	5 740 188	4 296 413
Pertes nettes avant amortissement - Division Qualification (tableau 4)	(174 007)	(322 372)
	5 566 181	3 974 041
Charges		
Activités (tableau 1)	1 349 307	818 937
Salaires	2 602 076	2 321 345
Frais généraux (tableau 2)	406 922	507 449
Frais reliés au bâtiment	223 529	216 303
Conseil provincial d'administration et comité exécutif	63 223	52 869
Comités	28 984	23 252
Assurance - cautionnement	14 008	14 000
Frais juridiques	52 175	41 691
Frais bancaires	72 298	51 104
	4 812 522	4 046 950
Excédent des revenus sur les charges (des charges sur les revenus) avant les éléments suivants	753 659	(72 909)
Quote-part du BSDQ	89 472	75 265
Revenus nets et variation de la valeur marchande des placements	267 559	(73 981)
Dépenses - Fonds de prévoyance (tableau 3)	(693 347)	(487 303)
Excédent des revenus sur les charges (des charges sur les revenus) avant amortissement	417 343	(558 928)
Amortissement des immobilisations corporelles	(132 416)	(137 420)
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES REVENUS)	284 927	(696 348)

Évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2024

	CMMTQ							DIVISION QUALIFICATION					2024 \$ Total
	Investissements en immobilisations corporelles	Surplus non affectés	Affectés aux cautionnements	Affectés au BSDQ	Fonds de prévoyance pour l'image de marque	Fonds de prévoyance pour l'entretien du bâtiment	Fonds de prévoyance en assurance	Fonds de prévoyance en informatique – CMMTQ	Fonds de prévoyance en informatique – Division Qualification	Fonds de prévoyance pour le système d'évaluation des compétences	Déficit non affectés – Division Qualification		
SOLDE AU DÉBUT	1 462 354	3 216 066	482 337	2 046 797	116 554	1 289 888	71 520	(141 265)	(33 580)	22 177	(398 318)	8 134 530	
Excédent des revenus sur les charges (des charges sur les revenus)	(132 416)	1 195 225	-	89 472	(124 260)	(39 660)	(59 452)	(469 975)	(85 592)	(10 911)	(77 504)	284 927	
Investissements en immobilisations corporelles	42 378	(42 323)	-	-	-	-	-	-	-	-	(55)	-	
Affectation de l'exercice	-	(383 081)	-	-	-	-	36 000	347 081	62 919	11 000	(73 919)	-	
SOLDE À LA FIN	1 372 316	3 985 887	482 337	2 136 269	(7 706)	1 250 228	48 068	(264 159)	(56 253)	22 266	(549 796)	8 419 457	

	CMMTQ							DIVISION QUALIFICATION					2023 \$ Total
	Investissements en immobilisations corporelles	Surplus non affectés	Affectés aux cautionnements	Affectés au BSDQ	Fonds de prévoyance pour l'image de marque	Fonds de prévoyance pour l'entretien du bâtiment	Fonds de prévoyance en assurance	Fonds de prévoyance en informatique – CMMTQ	Fonds de prévoyance en informatique – Division Qualification	Fonds de prévoyance pour le système d'évaluation des compétences	Déficit non affectés – Division Qualification		
SOLDE AU DÉBUT	1 575 965	3 156 159	482 337	1 971 532	188 469	1 373 915	30 606	131 010	34 173	30 602	(143 890)	8 830 878	
Excédent des revenus sur les charges (des charges sur les revenus)	(137 420)	175 482	-	75 265	(71 915)	(84 027)	(59 086)	(272 275)	(67 753)	(73 425)	(181 194)	(696 348)	
Investissements en immobilisations corporelles	23 809	(15 575)	-	-	-	-	-	-	-	-	(8 234)	-	
Affectation de l'exercice	-	(100 000)	-	-	-	-	100 000	-	-	65 000	(65 000)	-	
SOLDE À LA FIN	1 462 354	3 216 066	482 337	2 046 797	116 554	1 289 888	71 520	(141 265)	(33 580)	22 177	(398 318)	8 134 530	

Bilan

Au 31 janvier 2024

ACTIF

Court terme

Encaisse	583 596	361 187
Clients	156 081	97 675
Stocks	38 914	51 929
Frais payés d'avance	130 106	201 698

908 697 712 489

Quote-part dans un organisme sans but lucratif (note 4)	2 136 269	2 046 797
Placements disponibles à la vente (note 5)	6 411 776	6 144 217
Immobilisations corporelles (note 6)	1 372 316	1 462 354

10 829 058 10 365 857

PASSIF

Fournisseurs et autres créditeurs (note 7)	727 015	602 812
Revenus perçus d'avance	1 682 586	1 628 515

2 409 601 2 231 327

ACTIF NET

Surplus non affectés	3 985 887	3 216 066
Investissements en immobilisations	1 372 316	1 462 354
Affectés aux cautionnements	482 337	482 337
Affectés au BSDQ	2 136 269	2 046 797
Fonds de prévoyance pour l'image de marque	(7 706)	116 554
Fonds de prévoyance pour l'entretien du bâtiment	1 250 228	1 289 888
Fonds de prévoyance en assurance	48 068	71 520
Fonds de prévoyance en informatique - Portion CMMTQ	(264 159)	(141 265)
Fonds de prévoyance en informatique - Portion Qualification	(56 253)	(33 580)
Fonds de prévoyance pour le système d'évaluation des compétences	22 266	22 177
Déficit non affectés – Division Qualification	(549 796)	(398 318)

8 419 457 8 134 530

10 829 058 10 365 857

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé
le 31 janvier 2024

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Corporation, constituée en vertu de la *Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie* (L.R.Q. chapitre M-4), a pour but d'augmenter la compétence et l'habileté de ses membres ainsi que de régler leur discipline et leur conduite dans le métier.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Corporation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Corporation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la provision pour désuétude des stocks et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Corporation est de présenter dans Trésorerie et équivalents de trésorerie, l'encaisse et les placements temporaires dont le terme est égal ou inférieur à six mois.

Comptabilisation des revenus

La Corporation applique la méthode du report pour comptabiliser les revenus. Les revenus sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

L'investissement dans un organisme sans but lucratif est comptabilisé à la valeur de consolidation. La valeur de consolidation correspond au coût initial plus la quote-part des résultats.

La Corporation comptabilise à la valeur marchande les placements dans des titres à revenus fixes, les placements en actions et en fonds communs disponibles à la vente.

Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les périodes suivantes :

Bâtiment	40 ans
Mobilier et agencement	10 ans
Matériel informatique	3 ans

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles amortissables sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Évaluation des instruments financiers

Évaluation initiale

La Corporation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la société qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de

remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la société dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des clients.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des titres à revenus fixes, des fonds équilibrés et des actions de sociétés cotées en bourse.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et autres crédetes.

Actif net affecté aux cautionnements – CMMTQ

En vertu du *Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires*, la Corporation offre à ses membres le cautionnement de licence fourni

au moyen d'une police d'assurance-cautionnement collective, émise conjointement avec une compagnie d'assurance reconnue. Le montant global de cette police pour les associations qui comptent entre 1000 et 5000 membres, comme la CMMTQ, est de 500 000 \$. Ce cautionnement vise à indemniser les clients des entrepreneurs qui ont subi un préjudice à la suite de l'inexécution ou de l'exécution de travaux de construction, et ce, à la hauteur d'un montant de 40 000 \$ lorsque l'entrepreneur est titulaire d'une licence comportant au moins une sous-catégorie d'entrepreneur général et de 20 000 \$ lorsque l'entrepreneur est titulaire d'une licence comportant uniquement des sous-catégories d'entrepreneur spécialisé. L'actif net affecté au cautionnement est destiné à couvrir les éventuelles réclamations.

Actif net affecté au BSDQ – CMMTQ

La Corporation a formé un regroupement avec deux autres organismes pour opérer le Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ). Ce regroupement est formé par la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ), l'Association de la construction du Québec (ACQ) et la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ). L'actif net affecté représente la quote-part de la Corporation dans l'avoir net du BSDQ. Cette quote-part est calculée annuellement au prorata des contributions des membres de la CMMTQ par rapport à l'ensemble des contributions effectuées au BSDQ. Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2024, cette quote-part représentait environ 17 % et a été calculée à partir des états financiers internes du BSDQ pour son exercice terminé le 31 décembre 2023.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actif net affecté au Fonds de prévoyance en informatique – CMMTQ et Division Qualification

Un fonds de prévoyance pour l'informatique a été créé pour un montant initial estimé de 400 000 \$ pour la mise en œuvre d'un nouveau système intégré de gestion. À la suite du dépassement des coûts prévus pour ce projet, une contribution supplémentaire de 410 000 \$ a été ajoutée au cours de l'exercice considéré.

Actif net affecté au Fonds de prévoyance pour l'image de marque – CMMTQ

Un fonds de prévoyance pour l'image de marque a été créé pour un montant estimé de 200 000 \$ pour le développement de la nouvelle image de marque de la CMMTQ.

Actif net affecté au Fonds de prévoyance pour l'entretien du bâtiment – CMMTQ

Un fonds de prévoyance pour l'entretien du bâtiment a été créé pour un montant estimé de 1 400 000 \$. Le montant servira à maintenir l'état du bâtiment du siège social de la Corporation au cours des 25 prochaines années. La somme recommandée est basée sur un rapport préparé à la demande de la direction générale par un consultant spécialisé.

Actif net affecté au Fonds de prévoyance en assurance - CMMTQ

Un fonds de prévoyance en assurance a été initialement créé pour un montant estimé de 50 000 \$. Une contribution supplémentaire de 100 000 \$ a été ajoutée au cours de l'exercice précédent et une contribution supplémentaire de 36 000 \$ a été ajoutée au cours de l'exercice considéré. Le montant servira à créer un groupe de travail en assurance qui évaluera la crise qui a lieu au niveau des assurances commerciales. Les fonds serviront à réaliser un sondage auprès des membres à l'aide d'une firme et d'un consultant, ainsi qu'à la conception d'un Guide de bonnes pratiques en matière d'assurances, incluant un programme de contrôle de qualité ainsi que la conception d'un Guide d'entretien et de prévention pour les consommateurs.

Actif net affecté au Fonds de prévoyance pour le système d'évaluation des compétences - Division Qualification

Un fonds de prévoyance pour le système d'évaluation des compétences pour la Division Qualification a été créé pour un montant estimé de 100 000 \$ pour la mise en œuvre du projet de révision du système d'évaluation des compétences en qualification professionnelle, lequel inclut la passation électronique des examens. Une contribution supplémentaire de 11 000 \$ a été ajoutée au cours de l'exercice considéré.

3. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par la Corporation avec des membres au cours de l'exercice :

	2024	2023
	\$	\$
Jetons de présence	65 275	72 664

4. QUOTE-PART DANS UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

	2024	2023
	\$	\$
Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ)	2 136 269	2 046 797

5. PLACEMENTS DISPONIBLES À LA VENTE

	2024	2023
	\$	\$
Encaisse – disponible	154 061	219 489
Titres à revenus fixes (coût : 1 326 786 \$; 1 286 290 \$ en 2023)	1 269 837	1 211 769
Fonds équilibrés (coût : 3 161 922 \$; 3 086 520 \$ en 2023)	3 210 216	3 054 608
Actions canadiennes – petite capitalisation (coût : 371 557 \$; 366 847 \$ en 2023)	319 587	319 356
Actions canadiennes – grande capitalisation (coût : 1 209 830 \$; 1 114 577 \$ en 2023)	1 458 075	1 338 995
	6 411 776	6 144 217

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	230 000	-	230 000	230 000
Bâtiment	2 929 806	1 911 540	1 018 266	1 091 512
Mobilier et agencement	606 287	510 566	95 721	110 792
Matériel informatique	739 532	711 203	28 329	30 050
	4 505 625	3 133 309	1 372 316	1 462 354

7. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	2024	2023
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	384 995	399 716
Salaires	209 338	167 369
Charges sociales	5 277	3 454
Taxes de vente	127 405	32 273
	727 015	602 812

8. ENGAGEMENTS

Selon des contrats de location échéant jusqu'en août 2025, la Corporation s'est engagée à verser les montants minimums suivants totalisant 101 830 \$.

	\$
2025	69 149
2026	32 681
	101 830

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

La Corporation, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques sans pour autant être exposée à des concentrations de risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'entreprise aux risques à la date du bilan, soit au 31 janvier 2024.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité puisse éprouver des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Corporation est exposée à ce risque principalement en regard à ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'entreprise sont liés aux débiteurs. La Corporation consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Corporation est principalement exposée au risque de prix autre.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Corporation est exposée au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en bourse et dans des fonds communs de placement.

10. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2024	2023
	\$	\$
Clients	(58 406)	(25 575)
Stocks	13 015	2 372
Frais payés d'avance	71 592	(76 841)
Fournisseurs et autres créditeurs	124 203	72 377
Revenus perçus d'avance	54 071	296 621
	<u>204 475</u>	<u>268 954</u>

11. RECLASSEMENT DES POSTES

Certains postes apparaissant aux états financiers de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour le présent exercice.

Tableaux

Pour l'exercice terminé le 31 janvier 2024

1. RÉSULTATS NETS DES ACTIVITÉS

	2024	2023
	\$	\$
Subvention - Formation et perfectionnement		
Revenus	100 000	100 000
Coûts	(100 000)	(100 000)
	-	-
Subvention - CNESST		
Revenus	77 750	72 850
Coûts	(80 711)	(72 878)
	(2 961)	(28)
Revue <i>IMB</i> et revenus numériques		
Revenus	314 694	249 722
Coûts	(216 223)	(206 669)
	98 471	43 053
Formation et perfectionnement		
Revenus	1 204 668	474 187
Coûts	(415 773)	(317 835)
	788 895	156 352
Activités sociales et événements spéciaux		
Revenus	88 556	108 148
Coûts	(82 775)	(97 084)
	5 781	11 064
Congrès		
Revenus	229 321	-
Coûts	(239 128)	-
	(9 807)	-
Expositions		
Revenus	491 154	-
Coûts	(189 185)	-
	301 969	-
Articles de revente		
Revenus	34 147	58 377
Coûts	(25 512)	(24 471)
	8 635	33 906
Total des activités		
Revenus	2 540 290	1 063 284
Coûts	(1 349 307)	(818 937)
	1 190 983	244 347

2. FRAIS GÉNÉRAUX

	2024	2023
	\$	\$
Déplacements	21 145	8 931
Télécommunications	8 437	11 044
Frais de bureau	72 272	99 697
Location et entretien de l'équipement	10 031	10 947
Honoraires professionnels	44 946	23 558
Formation	5 753	14 524
Associations et abonnements	18 264	21 442
Relations extérieures	7 019	4 906
Frais informatiques	219 055	312 400
	406 922	507 449

3. DÉPENSES - FONDS DE PRÉVOYANCE

	2024	2023
	\$	\$
Fonds de prévoyance pour l'image de marque	124 260	71 915
Fonds de prévoyance pour l'entretien du bâtiment	39 660	84 027
Fonds de prévoyance en assurance	59 452	59 086
Fonds de prévoyance en informatique	469 975	272 275
	693 347	487 303

4. PERTES NETTES AVANT AMORTISSEMENT - DIVISION QUALIFICATION

	2024	2023
	\$	\$
REVENUS	2 094 144	2 004 465
Remises à la Régie du bâtiment du Québec	(1 196 430)	(1 167 099)
Revenus de qualification	897 714	837 366
Charges		
Salaires	457 496	471 440
Administration « CMMTQ »	201 216	265 812
Administration « TAT »	33 700	33 700
Frais généraux	125 341	94 225
Déplacements	1 208	7 230
Informatique	49 061	48 790
Séances d'examens	32 925	29 018
Formation	1 095	-
Loyer	65 520	62 370
Consultations	7 656	5 975
	975 218	1 018 560
Excédent des charges sur les revenus avant les éléments suivants	(77 504)	(181 194)
Dépenses - Fonds de prévoyance pour le système d'évaluation des compétences	(10 911)	(73 425)
Dépenses - Fonds de prévoyance pour projets spéciaux en informatique	(85 592)	(67 753)
Excédent des charges sur les revenus avant amortissement	(174 007)	(322 372)
Amortissement des immobilisations corporelles	(8 844)	(8 823)
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES REVENUS	(182 851)	(331 195)





8175, boulevard Saint-Laurent
Montréal, Québec
H2P 2M1
514 382-2668 / 1 800 465-2668
cmmtq.org